



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Par arrêté préfectoral n° 2023-12-28-00003 en date du 28 décembre 2023 ont été définies les modalités de concertation préalable relative à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité (DPMEC) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune du Vauclin pour l'extension du périmètre de la carrière de la Société d'Exploitation de la Carrière Paquemar (SECPA), située au lieu-dit Morne Jalouse.

L'arrêté préfectoral n° 2023-12-28-00003 est consultable sur le site internet de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) de la Martinique: <https://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/consultations-publiques-r197.html>

La concertation préalable porte sur le projet de DPMEC du PLU du Vauclin pour permettre l'extension de la carrière au lieu-dit Morne Jalouse. La SECPA envisage d'étendre son activité économique de carriér sur le foncier riverain de son actuelle exploitation. Les parcelles concernées par le projet d'extension de la carrière, T665 et T666, sont classées en zone agricole A1 dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur. Ce classement ne permet pas à ce jour la réalisation de ce projet et doit être modifié.

Le public est informé d'une phase de concertation lui permettant de formuler des observations et des propositions tout au long de l'élaboration du projet. Cette phase se déroulera du **lundi 15 janvier au jeudi 15 février 2024 inclus**.

Durant cette période, deux permanences d'une demi-journée chacune seront organisées aux dates suivantes :

- **le mercredi 24 janvier 2024 de 8h30 à 13h00 ;**
- **le mercredi 7 février 2024 de 8h30 à 13h00 ;**

en mairie du Vauclin, 2 rue Collignon - 97280 Le Vauclin.

À l'issue de cette concertation, un bilan sera arrêté et joint au dossier d'enquête publique.